

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux Etats-Unis, la Société a déposé le document annuel *Form 20-F* auprès de la *Securities and Exchange Commission (SEC)* le 4 avril 2003. Ce document contient notamment un tableau de passage entre ses comptes consolidés et des comptes qui seraient présentés selon les normes comptables américaines, l'analyse des principaux écarts étant reprise à la page 158 du document de référence de la Société déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 4 avril 2003.

La Société précise dans l'*item 15* de son document *Form 20-F* que, conformément aux nouvelles dispositions introduites par le *Sarbanes-Oxley Act* du 30 juillet 2002, le Président-Directeur Général et le Directeur financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction Générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, dans les 90 jours précédant la date du dépôt du document *Form 20-F*. Le Président-Directeur Général et le Directeur financier ont ainsi conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.